

Les avantages du statut d'auto-entrepreneur

Description

L'avantage du statut auto-entrepreneur consiste en la simplicité du régime. En effet, l'entrepreneuriat sous le [régime de l'auto-entrepreneur](#) offre de nombreux avantages, attirant de plus en plus d'individus vers cette forme simplifiée de création d'entreprise.

Ce statut, également connu sous le nom de micro-entreprise, présente des caractéristiques attrayantes telles que la simplicité administrative, la flexibilité fiscale, et des coûts initiaux réduits.

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

Quels sont les avantages d'auto-entrepreneur ?

Le statut d'auto-entrepreneur présente plusieurs avantages significatifs, facilitant notamment **la création et la gestion** d'une activité indépendante.

Simplification des démarches de création

La simplicité des démarches de création pour les auto-entrepreneurs constitue un véritable catalyseur pour l'entrepreneuriat individuel.

En optant pour ce statut, les entrepreneurs **échappent aux complexités administratives** souvent associées à d'autres formes juridiques. Le processus de création, **entièrement dématérialisé**, s'effectue sur le guichet unique de l'INPI. Cette approche élimine la nécessité de déposer un capital social initial, de rédiger des statuts complexes, ou encore de publier des annonces légales, réduisant ainsi les barrières à l'entrée et accélérant considérablement le démarrage de l'activité.

A noter : La procédure permettant de [devenir auto-entrepreneur](#) est particulièrement simple, et présente également l'avantage d'être entièrement gratuite. L'[immatriculation de la micro-entreprise](#) s'effectue en ligne auprès du guichet unique INPI.

Obligations comptables allégées

Les avantages auto-entrepreneur ne se limitent pas à la création de l'entité. Certains

liés à la [comptabilité de l'auto-entrepreneur](#) offrent une bouffée d'air frais aux entrepreneurs qui ne sont pas familiers avec la matière comptable.

En se limitant à des tâches telles que l'**ouverture d'un compte bancaire** dédié, la **tenue de livres de comptes** (registre des recettes et des achats), l'**émission de factures conformes**, et l'**archivage des documents** pendant 10 ans, les entrepreneurs peuvent se concentrer sur l'essentiel sans la contrainte de la comptabilité lourde.

Cette flexibilité se traduit également par des économies substantielles, puisque l'engagement d'un expert-comptable n'est généralement pas nécessaire, **libérant ainsi des ressources financières** pour d'autres aspects cruciaux de l'entreprise.

Zoom : Pour faciliter vos démarches et éviter les erreurs, sachez qu'il vous est possible de recourir à l'aide d'un professionnel. Ainsi, LegalPlace vous propose de [créer votre micro-entreprise en ligne](#) et en quelques clics seulement ! Il vous suffit pour cela de remplir un formulaire en ligne et de nous fournir les documents nécessaires. Nous nous occupons de tout depuis votre saisie en ligne jusqu'à l'immatriculation de votre entreprise.

Charges sociales réduites et anticipées

Le [régime micro-social simplifié](#) représente un **avantage** notable pour les auto-entrepreneurs sur le plan financier.

Avec des charges sociales calculées en fonction du chiffre d'affaires et déclarées en ligne sur le site de l'Urssaf, les entrepreneurs **bénéficient d'un système transparent et facile** à gérer.

L'absence de cotisations minimales en l'absence de chiffre d'affaires constitue un avantage particulièrement attrayant.

Cette caractéristique permet une flexibilité financière exceptionnelle, contribuant à une **gestion de trésorerie fluide** et à une adaptation aisée aux fluctuations de l'activité.

A noter : Les [assurances obligatoires pour l'auto-entrepreneur](#) incluent : l'assurance responsabilité civile professionnelle pour les véhicules, notamment pour l'[auto-entrepreneur VTC](#) ; l'[assurance décennale](#) pour l'[auto-entrepreneur du bâtiment](#) et, l'assurance des travaux de construction.

Exonération partielle des cotisations sociales avec l'ACRE

L'Aide à la création ou à la reprise d'entreprise ([ACRE](#)) représente un soutien financier significatif pour les auto-entrepreneurs au démarrage de l'activité. Cette mesure se traduit par une **exonération partielle** des [cotisations de l'auto-entrepreneur](#). Réduisant ainsi le fardeau financier au cours de la première année d'activité.

Depuis le début de l'année 2020, les nouveaux entrepreneurs ont la possibilité de bénéficier de l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise (ACRE) sous certaines conditions. Cette initiative vise à offrir **une exonération partielle (50%) des cotisations sociales** au cours de la première année suivant la création de l'entreprise.

Cependant, à l'issue de cette période initiale, cette exonération prend fin. Les entrepreneurs se voient ensuite appliquer les taux standards des cotisations sociales, qui **varient en fonction de la nature de leur activité** :

- 12,3 % pour les activités d'achat-vente de marchandises relevant du régime des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC),
- 21,2 % pour les prestations de services commerciales ou artisanales relevant du régime des BIC,
- 21,1 % pour les autres prestations de services et les professions libérales affiliées au régime général pour leur retraite, relevant du régime des Bénéfices Non Commerciaux (BNC),
- 21,2 % pour les activités libérales affiliées à la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse (Cipav).

A noter : Le montant des cotisations sociales est directement lié au chiffre d'affaires généré. Ainsi, les entrepreneurs doivent procéder à une déclaration régulière de leur chiffre d'affaires en ligne, ce qui entraîne le calcul automatique et le prélèvement des cotisations sociales en conséquence, que ce soit sur une base mensuelle ou trimestrielle.

Option pour le versement libératoire de l'impôt

L'option pour le [prélèvement libératoire](#) de l'impôt constitue une stratégie fiscale avantageuse pour les auto-entrepreneurs.

Cette option permet de **simplifier la gestion fiscale** en intégrant le paiement de l'impôt avec les cotisations sociales.

Outre la clarté et la transparence dans le calcul de l'impôt, cette approche facilite la planification financière en **offrant une vision globale des charges**.

Cette option peut également présenter des avantages pour l'auto-entrepreneur en termes d'économies d'impôts, renforçant ainsi la rentabilité globale de l'[entreprise individuelle](#).

Exonération de TVA en dessous de certains seuils

L'exonération de TVA, accordée aux auto-entrepreneurs sous certains **seuils de chiffre d'affaires**, confère un avantage administratif et financier substantiel.

Cette franchise en base de TVA simplifie les obligations administratives en **éliminant la nécessité de déclarer la TVA**.

Au-delà de cet aspect administratif, l'absence de TVA sur les factures permet aux auto-entrepreneurs de proposer des prix plus compétitifs sur le marché, renforçant ainsi leur attractivité.

De plus, la gestion de trésorerie est simplifiée. Car il n'est pas nécessaire de mettre de côté la TVA collectée pour la reverser ultérieurement à l'État.

Bon à savoir : L'exonération de TVA, appelée également franchise en base de TVA, s'applique tant que les recettes annuelles demeurent inférieures à 101 000 € (pour une activité de vente ou d'hébergement) ou 39 100 € (pour une activité de prestations de services ou une profession libérale).

La polyvalence professionnelle dans la micro-entreprise

Bien que la détention simultanée de plusieurs auto-entreprises ne soit pas autorisée, la possibilité de **cumuler différentes activités au sein d'une seule micro-entreprise** est parfaitement envisageable.

Cette approche offre une flexibilité appréciable, permettant aux individus de mettre à profit leurs compétences variées dans des domaines différents au sein d'une même entité et devenir [auto-entrepreneurs multiservices](#).

La micro-entreprise se révèle ainsi particulièrement adaptée pour ceux qui souhaitent **explorer et exploiter**

plusieurs aspects de leur expertise professionnelle, tout en répondant de manière agile aux besoins diversifiés du marché.

Bon à savoir : l'accès à la micro-entreprise est ouvert à tous ([chômeur](#), étudiant, retraité...). Il est ainsi possible de cumuler le [statut d'auto-entrepreneur](#) avec une activité salariée, sous réserve d'obtenir l'autorisation de l'employeur.

Quels sont les inconvénients pour l'auto-entrepreneur ?

Bien que le statut de micro-entrepreneur offre des avantages indéniables, il est essentiel de prendre en compte **ses limites et contraintes**.

Voici une mise en lumière des principaux inconvénients associés à ce régime.

Charges fixes inévitables

Malgré des cotisations sociales allégées, les micro-entrepreneurs doivent faire face à différentes charges. Notamment **les frais liés à un compte bancaire dédié** (plus élevé s'il s'agit d'un compte professionnel) et **le coût des assurances obligatoires**, telle que la responsabilité civile professionnelle.

De plus, la cotisation foncière des entreprises peut s'appliquer sous certaines conditions, même si une exonération est possible la première année d'activité.

A noter : Depuis l'application de la loi PACTE en 2019, il est important de noter que le [Stage de Préparation à l'Installation \(SPI\)](#). Autrefois obligatoire pour les auto-entrepreneurs exerçant une activité artisanale, est désormais devenu facultatif.

Plafond de chiffre d'affaires facilement atteints

Les micro-entrepreneurs doivent respecter des plafonds annuels de chiffre d'affaires pour **maintenir leur statut**. Si votre activité relève du secteur de l'hébergement ou d'une activité commerciale, vous êtes considéré en tant que micro-entreprise tant que votre chiffre d'affaires **n'excède pas 188 700 euros**.

Si votre activité relève des prestations de services (y compris les gîtes ruraux non classés en meublés de tourisme) ou d'une activité commerciale, **le plafond est de 77 700 euros**. Au-delà de ces seuils, vous basculez automatiquement vers le régime fiscal du réel simplifié. Cela signifie que vous devrez tenir une **comptabilité plus détaillée et déclarer vos bénéfices réels**

Ces plafonds peuvent être rapidement atteints. Surtout dans des secteurs où les coûts liés à l'achat de matières premières sont importants.

Une fois ces seuils dépassés, une **transition vers d'autres formes juridiques est nécessaire**.

Bon à savoir : la résidence principale de l'auto-entrepreneur fait l'objet d'une protection particulière et ne peut être saisie par les créanciers même en l'absence de déclaration d'insaisissabilité. Par ailleurs, il peut être compliqué pour l'[auto-entrepreneur d'obtenir un crédit immobilier](#).

Cotisations calculées sur la base du chiffre d'affaires

Les cotisations sociales sont calculées sur le chiffre d'affaires encaissé, et **non sur le bénéfice**.

Cette particularité peut entraîner des cotisations élevées par rapport aux bénéfices réels, puisque les dépenses professionnelles ne sont pas déductibles.

A noter : Pour déterminer le bénéfice imposable, l'administration applique un [abattement forfaitaire](#) au chiffre d'affaires qui varie selon l'activité exercée.

TVA non déductible en dessous d'un certain seuil

Malgré la possibilité de bénéficier de la franchise en base de TVA en restant en dessous des seuils de chiffre d'affaires. Cela signifie également que l'auto-entrepreneur **ne peut pas récupérer la TVA sur ses propres achats**.

Cette limitation peut devenir contraignante, surtout lorsqu'il y a des [frais liés à une micro-entreprise](#) importants.

A noter : Certaines activités bénéficient toutefois d'une exonération totale de CFE comme certains [vendeurs à domicile indépendants](#).

Couverture sociale limitée

Les auto-entrepreneurs **n'ont pas la même couverture sociale que les salariés**, car ils sont considérés comme des travailleurs non-salariés (TNS). Les indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident dépendent des revenus. La validation

des trimestres de retraite est conditionnée au chiffre d'affaires réalisé. La cotisation pour le chômage n'est pas prévue, bien que des allocations spécifiques soient en place depuis 2019.

Les [auto-entrepreneurs relèvent du RSI](#).

Bon à savoir : le conjoint collaborateur de l'auto-entrepreneur peut lui aussi [bénéficier du RSI](#), sous réserve de respecter certaines conditions.

Ces inconvénients doivent être pris en considération lors du choix du statut d'auto-entrepreneur. Il est recommandé de bien évaluer ses besoins et objectifs professionnels avant de s'engager dans cette voie.

A noter : bien qu'il doive constituer seul son entreprise, l'auto-entrepreneur dispose toutefois de la possibilité d'engager un salarié ou de [recruter un stagiaire](#). Sous réserve de respecter certaines conditions.

FAQ

Comment se fait le passage du régime micro-entrepreneur à d'autres régimes fiscaux ?

Lorsque les plafonds de chiffre d'affaires sont dépassés, le passage à d'autres régimes fiscaux peut être nécessaire, tels que le réel simplifié ou le régime de la déclaration contrôlée.

En quoi la flexibilité est-elle un atout pour les auto-entrepreneurs ?

La flexibilité est un atout majeur pour les auto-entrepreneurs, leur offrant la liberté d'ajuster leurs horaires, de prendre des décisions rapides, de diversifier leurs activités, de simplifier la cessation d'activité, de gérer leurs finances de manière flexible, de travailler à distance et de choisir leurs clients et projets.

Quelles sont les implications en termes de protection sociale pour

les auto-entrepreneurs ?

Les auto-entrepreneurs cotisent pour leur assurance maladie, retraite, invalidité et décès, allocations familiales, et peuvent souscrire une assurance volontaire contre les accidents du travail. Le niveau de couverture dépend des cotisations versées et des spécificités de l'activité.